



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.06.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Paul SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Convention de refacturation du raccordement électrique de Monsieur Alexandre VERNAZZA

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'un permis de construire, enregistré sous le numéro PC 005161 21 H0012 a été déposé le 23 avril 2021 au nom de la SCI ARAVET ENVERS 2016 représentée par M. VERNAZZA Alexandre et délivré le 24 juin 2021.

Le permis de construire a été instruit sur la base de 36kva. Or, dans le cadre de la réalisation des travaux, Monsieur VERNAZZA a souhaité modifier la puissance électrique nécessaire pour son raccordement en demandant la pose trois compteurs de 36kVA et d'un compteur de 12kVA.

AR Prefecture

005-210501615-20240925-240612-DE
Reçu le 09/10/2024

Dans le cadre de l'instruction de cette nouvelle demande, Territoire d'énergie Hautes Alpes – SyME05, informe dans le cadre d'un projet de convention, qu'au regard de l'opération projetée, une extension du réseau électrique basse-tension est nécessaire sur environ 60m.

Le coût de cette extension du réseau électrique est composé de manière suivante :

- Une extension du réseau basse-tension d'un montant de 19 800€ (réfakté de 40%) à la charge de la commune soit un montant de 11 880 € (la tva n'étant pas appliquée pour la commune) ;
- Une reprise de la chaussée dans toute sa largeur pour un montant de 24 496,20 € TTC en raison de sa réfection datant de moins de 3 ans.

La commune n'est pas en mesure de prendre à sa charge le coût de cette extension pour des raisons budgétaires, il a donc été proposé d'établir une convention de refacturation entre la Commune de La Salle les Alpes et Monsieur Alexandre VERNAZZA.

Ainsi, Monsieur Alexandre VERNAZZA accepte de prendre en charge le coût de ces travaux d'extension de réseau conformément à la convention financière de Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05 (TE05) et du devis de la Routière du Midi, annexés au projet de convention de refacturation. Monsieur VERNAZZA devra effectuer le remboursement des dépenses engagées par la municipalité après émission d'un titre de recettes à son encontre d'un montant maximum de 36 376,20 €. Il est précisé que cette valorisation est issue d'une estimation du Territoire d'énergie Hautes Alpes – SyME05, le montant à refacturer pourrait être inférieur à 36 376,20€ après réalisation des travaux.

En cas de modification du chiffrage à la hausse du TE05, la convention fera l'objet d'un avenant afin d'arrêter le nouveau montant de refacturation.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de La Salle les Alpes ;

Vu la proposition de convention de Territoire d'énergie Hautes-Alpes – SyME05 en date du 21 mars 2024 ;

Vu le projet de convention de refacturation relatif aux travaux de raccordement électrique annexé à la présente délibération ;

Vu la modification de la demande de raccordement de Monsieur VERNAZZA au profit de l'installation de 3 compteurs de 36kVA et d'un compteur de 12kVA.

Considérant que la commune de La Salle les Alpes accepte de mettre à la charge de Monsieur Alexandre VERNAZZA le montant de l'extension de réseau basse tension ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **ADOpte** le projet de convention de refacturation relatif aux travaux de raccordement électrique annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à signer l'avenant nécessaire à la modification à la hausse du montant de la refacturation.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO

AR Prefecture

005-210501615-20240925-240612-DE
Reçu le 09/10/2024